

terme au débordement des jeux de cartes boulangères, le ministre de l'Intérieur et signer par le président de la République un décret qui prohibait désormais la fabrication de toutes cartes à jouer non conformes au type officiel.

George BOURNA.

### En l'honneur de Mistral

Paris, 23 mai. — M. Dejardin-Beaumez a été désigné pour représenter le gouvernement aux fêtes qui auront lieu, en l'honneur de Mistral.

### Les incidents du Camp d'Arvor

Il n'auraient été graves. Paris, 23 mai. — Nous avons annoncé, hier, qu'une mutinerie s'était produite parmi les réservistes du camp d'Arvor, qui auraient lacéré un drapeau. D'après la Liberté, l'incident aurait été grossi. Il se serait simplement produit un mécontentement parmi les troupes à la suite de l'éloignement du camp des marchands. Le Temps dit que le drapeau lacéré aurait été par un garde d'écurie qui aurait prélevé un filin pour s'en servir en guise de ficelle.

### L'Affaire Steinheil

Un gros événement. Paris, 23 mai. — La Liberté publie la note suivante que nous reproduisons sous réserves : Nous croyons savoir qu'un gros événement est imminent. On saura tout, ou du moins, on en saura assez pour discerner ce que ne fut pas l'affaire Steinheil. Et Allaire?

M. André, juge d'instruction, a manifesté l'intention de soumettre Allaire à un examen médical.

### LE ZOUAVE IGNON EST ARRÊTÉ

Inculpé d'avoir assassiné le jeune Bouillet. Evreux, 23 mai. — Hier soir, le zouave Ignon (Charles), a été écroué sous mandat de dépôt, sous l'inculpation d'avoir assassiné le jeune Bouillet, dans la nuit de dimanche à lundi. Le propriétaire et la bonne du café Loiselet, chez qui il affirme avoir passé, avec son cousin Rose, la soirée entre 9 h. 30 et 11 heures, déclarent, au contraire, qu'il est venu au café à neuf heures, qu'il est ressorti presque aussitôt, et qu'il est revenu vers 11 h. 30 seulement, accompagné, comme la première fois, de son cousin. Ignon se refuse à indiquer ce qu'il a fait pendant ce laps de temps, et il maintient sa première déclaration. Il a ajouté qu'il ne s'était pas rendu sur le pré du Belet, contrairement à la déposition de M. Ancillotti, directeur du cirque, qui affirme l'y avoir vu.

### LE CONGRÈS DE LA MÉTALLURGIE

On réalise l'unité. Paris, 23 mai. — Le 14<sup>e</sup> congrès de la métallurgie s'est ouvert vendredi à la Bourse du Travail : 158 organisations comptant, 18.000 adhérents, sont représentées. Les congressistes ont adressé leurs sympathies aux postiers révoqués et aux inscrits maritimes en grève, puis après une assez longue discussion ont voté la fusion des fédérations des mouleurs, mécaniciens et métallurgistes.

### LES SCANDALES DE LA MARINE

Le dépouillement des papiers de M. Dupont. Paris, 23 mai. — Les membres du Parquet maritime de Cherbourg, convoqués, comme on le sait, par le ministre de la Marine, à l'effet de procéder au dépouillement des documents saisis chez M. Dupont, sont arrivés ce matin à Paris. Ce sont : le capitaine de vaisseau de réserve Archimbaud, ancien commandant du cuirassé Henri-IV, commissaire du gouvernement; Bigault, lieutenant de vaisseau, rapporteur; Boudet, maréchal des logis-chef de gendarmerie maritime, en retraite, greffier. Dès leur arrivée au ministère, ces officiers se sont présentés au ministre, avec lequel ils se sont entretenus quelques instants. Une salle de Commission a été mise à leur disposition. Le dépouillement des papiers saisis a commencé à quatre heures de l'après-midi. M. Dupont au ministère de la Marine. Paris, 23 mai. — M. Dupont qui avait été convoqué par le ministre, s'est rendu vendredi matin, à 11 heures et demie au ministère de la Marine et s'est mis immédiatement en rapport avec les officiers chargés de l'instruction de son affaire.

### APRÈS LA GRÈVE DES P.T.T.

Une souscription en faveur des révoqués du Nord. Les agents, et sous-agents des P. T. T. viennent de recevoir d'un comité de secours, qui a son siège à Lille, 63, boulevard de la Liberté, une circulaire relative à une souscription en faveur des postiers révoqués du Nord. Le sabotage d'Arras. M. Benoît, commissaire spécial de la brigade mobile, et ses deux inspecteurs, poursuivent leurs recherches concernant le sabotage postal d'Arras. Le parquet a interrogé un officier ministériel au sujet d'une lettre qui avait été sabotée à son préjudice et retrouvé avec les autres. On annonce, en outre, qu'un pli recommandé d'une valeur de 1.150 francs, déposé au guichet de la recette principale, le 16 mai dernier, par un habitant d'Arras, ne serait pas encore ouvert à destination. La justice ayant été saisie de cette nouvelle affaire, on en conclut que l'administration des postes a peu d'espoir de retrouver le pli en question.

### Le procès d'espionnage de Leipzig

Les condamnations. Leipzig, 23 mai. — Le tribunal d'Empire a prononcé la sentence suivante dans le procès pour espionnage intenté aux deux commerçants Shweg et Bohm : Shweg a été condamné à quatre ans de réclusion, à la perte de ses droits pendant dix ans, et à la surveillance de la haute police. Bohm a été condamné à deux ans et demi de réclusion, à la perte de ses droits civils pendant six ans et à la surveillance de la haute police. La mère de Shweg a été condamnée à six mois de prison pour complicité et sa femme à trois mois.

### NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Le statut des fonctionnaires. La Commission d'administration générale a examiné le projet de statut des fonctionnaires déposés par le gouvernement. M. Chastagne a été désigné pour faire une étude comparative entre le nouveau texte et le projet actuellement déposé. La grève des inscrits maritimes. La Commission des douanes n'a pas encore statué sur le projet de suspension de l'inscription maritime et a nommé une sous-commission chargée de chercher un moyen d'apaiser le gouvernement et la Chambre pourraient se rallier.

# Les Réunions de Conseils Municipaux

DU VENDREDI 23 MAI 1909

## A Roubaix

### Pour améliorer et étendre son service la C<sup>e</sup> des tramways de Roubaix-Tourcoing demande l'autorisation d'emprunter deux millions

M. Chatteleyn explique l'urgence de la proposition. — La minorité s'oppose au vote immédiat. — Une vive discussion. — L'emprunt est autorisé, sauf une réserve pour la ligne Tourcoing-Halluin. Le Conseil Municipal a tenu, vendredi soir, la première séance de la seconde session ordinaire de l'année, session prolongée de l'autorisation préfectorale. Étaient présents : MM. Edouard Roussel, adjoint, président; Félix Chatteleyn, Georges Deschodt, Emile Loban et Georges Dewitte, adjoints; Adolphe Coupez, Auguste François, Henri Kimppe, Alphonse Debaisieux, Henri Lefebvre, Emilio Becocke, Achille Lepers, Paul Ney, Jean-Baptiste Lebas, Achille Dajardin, Gustave Doise, Henri Corbeau, Antoine Picard, Henri Watremes, Lévin Bailleul, Emile Durart, Jules Cléty, Charles Lepoutre, Paul Desparteur, Jules Noyelle, César Gaydet, Désiré Segard, Victor Cousu, Achille Rousseau, Louis Delattre, Edouard Dubois. Absents et excusés : MM. Eugène Motte, maire; Gilbert Sayet, adjoint; Achille Carpentier, Alfred Hocque et Charles Weill.

Observations au procès-verbal. M. Lepers signale une erreur de chiffres dans le procès-verbal de la réunion du 23 avril. On lui fait dire que la part contributive de la ville de Watrelos dans les frais de fonctionnement du Conseil de prud'hommes est de 928 fr., alors que cette quote-part est de 1908. Il signale, en outre qu'un attribue à lui-même des paroles prononcées dans la discussion par M. Debaisieux. M. Roussel. — On rectifiera suivant vos indications.

Le procès-verbal est adopté.

Dépenses imprévues. Le compte des dépenses imprévues pour la période du 24 mars au 26 mai 1909 s'élève à 2.977 fr. 24. Approuvé.

Le presbytère de Sainte-Elisabeth. Le Conseil décide de maintenir à M. l'abbé Coqueriaux, le nouveau curé de Sainte-Elisabeth, la même concession de bail qui existait entre la Ville et son prédécesseur, M. l'abbé l'Imant.

Réception de travaux statutaires de l'Hôtel de Ville. La Commission des travaux a procédé le 14 juin à la réception définitive des travaux exécutés par M. Theunissen, sculpteur, au fronton de l'Hôtel de Ville et dont le devis s'élève à 8.000 francs. Le Conseil homologue le procès-verbal de réception et autorise le paiement des 3.000 francs d'honoraires qui restent dus à l'artiste.

Comptes administratifs communaux. M. Roussel dépose le compte administratif du maire et le compte de gestion et demande qu'ils soient renvoyés à la 3<sup>e</sup> commission. Adopté.

Budget supplémentaire. Pareille décision est prise pour le budget supplémentaire 1909.

Le pavage de la rue de la Fosse-aux-Chênes. Conformément à un vœu présenté à une séance antérieure, et signalant l'état défectueux de la chaussée de la rue Fosse-aux-Chênes, (route départementale 14), M. Stoetel, ingénieur des ponts et chaussées a dressé un projet de réfection qui pourra être soumis, dit-il, au Conseil général dans sa session d'avril 1910.

M. Chatteleyn propose de voter des remerciements à M. Stoetel qui a répondu sans tarder au désir du Conseil municipal.

M. Lepers. — Malheureusement, si le Conseil général ne s'en occupe pas avant le mois d'avril, il faudra encore attendre un an et demi.

M. Roussel. — Ce n'est pas la faute de M. Stoetel. L'usage veut que des propositions comme celle-ci soient soumises au Conseil général à sa première session ordinaire.

M. Bailleul. — M. Stoetel ne va-t-il pas trouver que vos remerciements sont un peu ironiques?

M. Lebas. — Un an avant les travaux, on vote des félicitations.

M. Chatteleyn. — On peut toujours remercier pour un service rendu à une assemblée comme la nôtre.

M. Roussel. — Nous le remercierons, mais nous lui demanderons de faire passer la question, si possible, à la session de septembre.

### Hospices. — Travaux de peinture

La commission des Hospices se propose de faire exécuter certains travaux de peinture à l'Hôtel-Dieu et à l'Hospice de Barbièvre. Elle demande la réduction à 20 jours du délai d'affichage. Approuvé.

### Un emprunt de la C<sup>e</sup> des tramways

M. Chatteleyn a la parole pour une communication de l'administration municipale. La Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing, dit-il, a adressé à M. le ministre des travaux publics un rapport concernant l'émission d'obligations nouvelles jusqu'à concurrence de deux millions. Il appartient au Conseil municipal d'examiner l'opportunité de cet emprunt. La convention de 1905 autorisée déjà la Compagnie à augmenter son capital de trois millions. Elle a usé de cette autorisation pour deux millions; elle pourrait donc encore contracter un emprunt d'un million sans demander notre assentiment. Cependant, comme aujourd'hui elle se propose d'emprunter deux millions, il est nécessaire que vous soyez consultés.

Avec les fonds de ce nouvel emprunt, la Compagnie se propose d'exécuter les travaux que voici : doublement des lignes de Lannoy et de Watrelos; réfection de ces lignes; équipement de freins Westinghouse; transformation des voitures; augmentation du matériel roulant et de l'outillage; construction des lignes de Watrelos à Herseaux et de Lannoy à Toufflers; prolongement des lignes de Barbièvre et de l'Époule; construction de la ligne Tourcoing-Ronc-Halluin.

La demande de la Compagnie me paraît justifiée; je vous propose d'autoriser l'emprunt jusqu'à concurrence de 1.600.000 fr., et de réserver votre décision après un nouvel examen de ce qui concerne les 600.000 francs complémentaires qui intéressent particulièrement la Ville de Tourcoing, puisqu'ils s'appliquent à la construction de la ligne Tourcoing-Halluin.

M. Bailleul. — On nous demande un vote sans que les commissions aient délibéré sur la question. Est-ce que Tourcoing a donné son autorisation?

M. Chatteleyn. — Tourcoing a voté l'autorisation. Si je vous propose d'approuver une partie de l'emprunt et de réserver l'autre, voici pourquoi. J'ai constaté que les lignes construites sur le territoire roubaixien sont productives; elles couvrent généralement les frais de premier établissement et presque toutes couvrent les frais d'exploitation. Mais ce qui est vrai de Roubaix ne l'est pas de Tourcoing. Les lignes du réseau tourcoingien sont à perte. Je ne parle pas des lignes mixtes, celle des boulevards et celle de la Fosse-aux-Chênes, qui sont excellentes. Je citerai la ligne du boulevard Desautels qui ne couvre pas même les frais d'exploitation. En somme, on gagne de l'argent à Roubaix, on perd à Tourcoing. Or, aujourd'hui, on nous propose d'approuver la création de ressources destinées à la construction d'une ligne de Tourcoing à Halluin. A première vue, je veux bien croire

qu'elle soit bonne et productive; néanmoins, je vous demande de réserver ce point spécial. Nous l'examinerons en commissions et s'il vous paraît acceptable, nous l'approuverons aussi. Mais il importe de tout bien examiner avant de grever la concession des tramways de charges nouvelles.

Au contraire, en ce qui concerne les 1.600.000 francs, considérés que déjà nous avons donné notre autorisation pour un emprunt d'un million, et qu'ils s'appliquent à des travaux reconnus nécessaires à Roubaix. La préparation de ces travaux résulte même d'autorisations déjà données par le Conseil municipal. L'urgence s'impose; le projet doit aller devant le Conseil d'Etat. Si le dépôt était retardé, nous le verrions ajourner jusqu'à l'hiver de 1910. Les travaux seraient par là même ajournés, car sans argent, la Compagnie n'entreprendra rien.

J'ajoute que je me propose de soumettre d'autres questions importantes aux commissions, comme par exemple celle de la répartition des bénéfices. On a réparti jusqu'à présent les bénéfices entre Roubaix et Tourcoing au prorata des recettes de chaque ville, ou a eu tort. Roubaix donne un gain, je le répète, tandis que Tourcoing donne des pertes. J'aurai sur ce point des revendications à présenter. Ce sont des questions graves qui viendront devant les commissions. Pour ce soir, je vous demande d'autoriser la partie de l'emprunt qui concerne les travaux à exécuter sur notre territoire.

M. Bailleul. — J'aurais voulu que cette question fût portée devant les commissions. Vous venez de dire que la Compagnie peut se passer de nous jusqu'à concurrence d'un million, si vous n'autorisez pas l'emprunt tout entier, ne craignez-vous pas que la Compagnie, avec l'argent de ces nouvelles obligations, construise ces lignes que vous dites mauvaises? Vous avez reçu le dossier depuis quelques jours seulement; il est inadmissible que la Compagnie nous mette ainsi le couteau sur la gorge. Le contrat a encore 50 ans à courir, ce n'est pas quelques mois qui importent. Il nous est impossible de créer un pareil précédent. Soumettez le tout aux commissions, si elles trouvent le projet acceptable, elles l'approuveront.

M. Chatteleyn. — Je regrette de n'avoir pas davantage de raisons suffisantes pour persuader M. Bailleul. Il est rare d'ailleurs que la majorité réussisse à convaincre la minorité. Il n'y a rien de changé. Vous prétendez n'avoir pas vu auparavant au sujet de l'emploi des fonds de l'emprunt et vous redoutez que la Compagnie ne s'en serve pour construire des lignes extérieures. Je vous ferai remarquer que la ligne Tourcoing-Menin n'est pas concédée, elle est seulement à l'étude. Avant qu'elle ne soit autorisée, il se passera sans doute bien des mois et peut-être des années.

Les 1.600.000 francs ne serviront donc pas à cette ligne. Ils ont une affectation précise et la Compagnie ne pourra en disposer que pour faire des travaux déjà votés. Le rapport des ingénieurs indique ces travaux et les prévisions. Pourquoi voudriez-vous aujourd'hui suspendre l'exécution de nos délibérations? Pourquoi mettre des bâtons dans les roues, au moment même où la Compagnie s'apprête à satisfaire aux réclamations du public et à celles du Conseil municipal en étendant son réseau et en améliorant son service?

M. Coupez. — C'est une question de principe que nous défendons.

M. Chatteleyn. — Nous perdons notre temps en des critiques vaines. Si vous n'admettez pas l'urgence, je décline toute responsabilité devant les critiques de demain.

M. Bailleul. — J'aurais désiré discuter au moins une question sans qu'on y mit de la mécanique. Si nous ne partageons pas votre manière de voir, nous avons bien la permission de le dire. M. Chatteleyn a lu les rapports adressés à l'Administration à la fois reconnaitre que ses collègues ont eu, eux aussi, le droit de le lire, le droit de connaître les raisons qui portent la Compagnie des Tramways à émettre de nouvelles obligations. Car enfin, cet emprunt nécessitera des intérêts et ces intérêts vont diminuer d'autant les dividendes. Nous discutons les intérêts de la ville avec la même sollicitude que vous; ce n'est pas nous qui sommes de parti-pris, Monsieur l'adjoint.

M. Chatteleyn. — Adjoint, vous le fîtes sous l'ancienne administration. Vous l'êtes certain soir où le Conseil municipal s'étant réuni, chacun des conseillers trouva sur son pupitre un projet de convention...

Plusieurs voix de la minorité. — Encore! M. Chatteleyn a dit qu'il n'y avait rien de changé, mais nous avons vu que vous avez voté l'adjoint, imposé le vote immédiat de cette convention qui appelait une longue étude. Cette convention malheureuse, nous l'avons reprise à notre arrivée à la Mairie et alors que vous avez obtenu à peine 2 1/2 %, nous, nous avons obtenu une participation aux bénéfices...

M. Lebas. — Qui n'a rien produit.

M. Chatteleyn. — Elle a produit 80.000 francs en 1907 et cette année l'excédent des bénéfices est déjà de 100.000 francs pour cinq mois. L'année donnera une somme très importante. Votre mauvaise œuvre, nous l'avons remplacée par un bénéfice de 80.000 francs.

M. Lebas. — Que nous ne touchons pas toujours.

M. Chatteleyn. — 80.000 francs bon an mal an.

M. Lebas. — Que nous ne touchons pas toujours.

M. Chatteleyn. — Je vous dis bon an mal an, vous ne comprenez donc pas le français? Vous êtes comptable, vous devez tenir une comptabilité singulière. Vous ne m'empêchez pas de rappeler la façon dont vous avez jadis compris votre devoir d'administrateurs, ni de montrer que la minorité d'alors était bonne défenderesse des intérêts de Roubaix. Vous êtes mal venus aujourd'hui de parler de la sorte. Nous ne vous demandons pas un vote au pied levé. Nous vous demandons simplement de permettre à la Compagnie des Tramways d'exécuter les vœux précédents du Conseil municipal.

M. Decock interrompt. — Si vous ne voulez pas comprendre, cela ne m'étonne pas de votre part.

M. Decock. — Vous comprenez surtout les intérêts de la Compagnie.

M. Noyelle. — Evidemment, nous sommes tous actionnaires.

M. Chatteleyn. — Je m'entends pas sacrifier les intérêts de Roubaix à ceux de Tourcoing, j'aime la ville voisine, j'aime son administration et je ne demande pas mieux de vivre en bon accord avec elle, mais la question de l'emprunt en ce qui concerne les lignes de son territoire improductif ne doit pas être traitée à la légère.

M. Roussel. — Il n'y a dans cette question rien qui puisse soulever les susceptibilités. M. Chatteleyn vous a montré d'une façon lumineuse que les 1.600.000 frs s'appliquent à des travaux déjà votés par nous; les complications sont limpidés.

M. Bailleul. — Ça dépend par quel bout on regarde dans la lunette. Il est probable, si vous trouvez que c'est lumineux, que vous avez lu le dossier.

M. Roussel. — Je ne l'ai pas lu, mais j'ai parfaitement compris les explications de M. Chatteleyn. Il vous a indiqué l'emploi des ressources, détail par détail.

M. Chatteleyn. A chaque séance, on nous apporte des communications de l'Administration; il s'agit toujours de projets importants. Vous suivez les erreurs de l'ancienne municipalité que vous critiquez. Vous avez fait cela pour les centimes additionnels et pour l'Exposition.

M. Roussel. — Vous sortez de la question.

M. Coupez. — Non pas, il en est ainsi à chaque séance.

M. Roussel. — Restez dans la question, ou je serai forcé de vous retirer la parole.

M. Roussel. — Je demande la clôture de la discussion.

M. Lebas. — Ce n'est pas la première fois que vous la réclamez.

M. Roussel. — Ce n'est pas vous qui apportez plus de clarté.

M. Coupez. — Nous avons le droit de savoir ce que se passe à l'Administration. Les électeurs jugeront (On applaudit ironiquement).

M. Noyelle. — M. Coupez n'a pas autant d'applaudissements qu'à sa conférence d'hier (Rires).

M. Lebas. — Les procédés de l'Administration sont assez souvent offensants pour les commissions. Elle présente des projets sans leur soumettre. M. Coupez rappelle tout justement les centimes additionnels et l'Exposition. Il trouve singulier que l'on divise cet emprunt en deux parties et qu'on propose de voter la plus importante tout de suite. Pourquoi cela?

M. Roussel. — Parce qu'il y a urgence.

M. Lebas. — Il fallait convoquer d'urgence les commissions. Si vous l'avez fait, il est probable que nous aurions été unanimes à autoriser l'emprunt.

M. Roussel. — Vous ne répondez pas aux arguments de M. Chatteleyn.

M. Lebas. — Est-ce que vous connaissez le dossier? Moi, je ne l'ai pas vu et je demande à le connaître. Je demande que le tout soit renvoyé aux commissions.

M. Couzu. — Ils ne comprennent pas.

M. Bailleul. — Je demande la parole.

M. Roussel. — Vous avez déjà parlé deux fois sur la question.

M. Noyelle. — On dirait que ça vous gêne.

M. Bailleul. — Je défie M. Roussel de comprendre quelque chose à l'enfilade de chiffres qu'il nous fait lire. M. Chatteleyn a dit tout à l'heure que l'ancienne municipalité, par un beau soir...

M. Roussel. — Mais vous n'en finirez pas si vous revenez toujours là-dessus.

M. Bailleul. — J'ai le droit de répondre. La convention n'a pas été votée au pied levé.

M. Noyelle. — On n'avait pas réuni les commissions.

M. Bailleul. — Ça arrive à toutes les administrations de déposer des rapports au dernier moment. M. Chatteleyn le sait bien.

M. Noyelle. — Indiquez-nous le rapporteur de la convention.

M. Bailleul. — Je ne réponds pas à des... La convention que nous avons votée est aussi profitable à la ville que la présente (Rires). Il vous arrive, Monsieur Chatteleyn, de faire dire des choses perfides et cependant je vous écoute. Ne poussez pas des cris d'effroi. Vous êtes avocat, mais vous devez laisser parler les autres.

M. Chatteleyn. — Vous êtes bien fabricant de pianos.

M. Bailleul. — Je répète que notre convention était aussi profitable que la vôtre.

M. Chatteleyn. — Nous, nous touchons des bénéfices.

M. Bailleul. — Ces bénéfices, vous les avez pris dans la poche des ouvriers (Exclamations).

M. Chatteleyn. — Vaut-il mieux, dites-moi, cinq francs que 2 frs 50?

M. Roussel. — La discussion est close.

La clôture, mise aux voix, est adoptée.

Le rapport de M. Chatteleyn est approuvé. Quelques conseillers de la minorité votent contre. Les autres déclarent s'abstenir et réclament le renvoi aux commissions.

### RAPPORTS DES COMMISSIONS

Bâtiments municipaux. — Le chauffage de la salle d'Expositions. Un concours a été ouvert entre entrepreneurs roubaixiens pour le chauffage de la salle d'Expositions, rue de l'Hospice.

Huit constructeurs ont été appelés à soumissionner. Deux seulement ont répondu; MM. Leroy, Bigot et Cie, et M. Paul Champallier, qui a offert les conditions les plus avantageuses. L'offre de ce dernier est donc acceptée. Montant de l'entreprise, 10.000 francs.

L'habitation de la directrice du Collège des jeunes filles. M. le maire est autorisé à faire livrer les appareils d'éclairage et de chauffage ci-dessous pour l'habitation de Mme la directrice du Collège de jeunes filles :

a) Appareils d'éclairage. — Par voie de marché de gré à gré à passer avec MM. Desclercq frères et Cie, fabricants d'appareils d'éclairage à Roubaix, moyennant le prix forfaitaire de 750 francs.

b) Appareils de chauffage. — Par voie de régie économique, la dépense étant inférieure à 300 francs, soit 299 fr. 50.

### A l'Institut Turgot

A la suite d'un vœu de M. Coupez, conseiller municipal, un crédit de 1.500 francs est voté en vue du pavage du chemin de la cour d'entrée, à l'Institut Turgot.

Comptes du Mont-de-Piété et des Hospices. Les comptes administratifs et de gestion présentés par l'Administration du Mont-de-Piété de Roubaix pour l'exercice 1908 se résument de la manière suivante : Recettes, 468.136 fr.; dépenses 418.485 fr. 93; excédent de recettes, 49.650 fr. 54.

Les chapitres additionnels du budget supplémentaire présentés par le Conseil d'Administration du même établissement se résument comme suit : Recettes, 50.142 francs 64; dépenses, 500 fr.; excédent de recettes, 49.642 fr. 64.

Le budget primitif du Mont-de-Piété pour l'exercice 1910 se résume comme suit : Recettes, 520.100 francs; dépenses, 512.750 fr.; excédent de recettes, 7.350 francs.

Les comptes administratifs et de gestion des Hospices, exercés 1908, se résument comme suit : Recettes, 900.650 fr. 63; dépenses, 898.618 fr. 69; excédent de recettes, 2.031 fr. 94.

Le budget supplémentaire pour l'exercice 1909, se résume comme suit : Recettes, 50.056 fr. 94; dépenses, 49.978 fr. 28; excédent de recettes, 85 fr. 66. Avis favorable est donné à ces différents comptes.

Service des Eaux de Roubaix-Tourcoing. La « Mutuelle des Eaux de Roubaix-Tourcoing » sollicite de ces deux villes une subvention. Cette demande a été examinée par la Commission intercommunale, qui a décidé d'accorder à chaque membre du syndicat une somme de 20 francs, la moitié de la cotisation versée par lui, soit 6 francs. Une subvention de 408 fr. est inscrite à cet effet au budget du Service des eaux.

Sont approuvés, plusieurs marchés de gré à gré pour travaux et fournitures. Au service des eaux, avec MM. Rogers, à Paris; Lepoutre-Fix, à Roubaix; Jules Ladesou, à Tourcoing; Louis Recquart, à Lille et Charles Schmitz, à Valenciennes.

MM. Dalle frères et Lecomte, de Bonbecque, demandent l'autorisation de traverser avec une route et un égout, une bande de terrain appartenant aux villes de Roubaix-Tourcoing. Ils paieront une redevance annuelle de 10 francs à titre de péage. — Approuvé.

Le cautionnement de M. Salembier, receveur du Syndicat de l'Espierre, est fixé à 5.000 francs.

Enfin, le budget primitif de ce même Syndicat est approuvé comme suit : Recettes et dépenses, 69.305 fr. 87.

### Voies municipales

Sont approuvés un certain nombre de marchés pour travaux et fournitures concernant le service de la Voirie municipale.

Le Conseil approuve un projet de classement et de mise en état de viabilité de la rue Flutarque, entre les rues de l'Ommelet et Lacroix. La dépense s'élève à 10.000 francs, dont le tiers sera fait à la charge de la ville.

De même pour la rue de Courcelles. Dépense totale, 9.500 francs.

Le Conseil autorise les dépenses payées pendant l'année 1908, et s'élève à 360 fr. le mille.

— Approuvé.

Est prononcé le classement de la partie de l'avenue Linné comprise entre les deux extrémités de la propriété de M. A. Pennel, sur une longueur de 102 mètres environ.

Le budget des chemins vicinaux pour l'année 1910 est approuvé. Il s'établit, en recettes et en dépenses, par une somme de 20.550 fr. 49.

### Les lignes de tramways de Roubaix à Leers et à Henr.

Le Conseil est appelé à donner un avis sur la fixation de l'emplacement des points d'arrêt et des lignes à établir sur les lignes F. de Roubaix à Leers et C. de Roubaix à Henr. Nous avons publié la liste des points d'arrêt. La première de ces lignes, l'Assemblée est davis qu'il y a lieu de prévoir un arrêt facultatif supplémentaire entre la rue Dampière et le passage à niveau de Beauvrière. Un seul kiosque-ab